

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2010-07-026/MJ du 21 juillet 2010 du collège de la Haute Autorité de santé mettant fin au mandat des membres de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé**

NOR : SASX1030706S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 21 juillet 2010,  
Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;  
Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé ;  
Vu le décret n° 2009-1088 du 2 septembre 2009 relatif aux commissions mentionnées aux articles R. 5212-7 du code de la santé publique et L. 165-1 du code de la sécurité sociale ;  
Vu la décision n° 2008-01-001 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale ;  
Vu la décision n° 2008-03-035 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des vice-présidents et des membres de la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale ;  
Vu la décision n° 2008-12-086 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination d'un membre à la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale ;  
Vu la décision n° 2009-03-006 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination d'un membre à la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale ;  
Vu la décision n° 2010-07-024/MJ portant modification du règlement intérieur du collège,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin au mandat des vice-présidents et des membres de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé.

#### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 21 juillet 2010.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR L. DEGOS